

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 041_2021

Séance du vendredi 24 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. ROSKOSCHNY Maxime, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Catherine Willems ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT,
Mme Domitille DENEUVILLE,
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte Delannoy,

Secrétaire de séance : M. Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h51

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : SPECTACLES A 1 € 2021 – PRISE EN CHARGE COMMUNALE DES DEPENSES.

Suite aux lourdes contraintes imposées par l'épidémie de Covid-19, les sorties et animations annulées et reportées ont eu un impact non négligeable sur la population.

Dans le cadre des Fêtes du Port du 14 août 2021, la commune a fait bénéficier d'un spectacle « Disco Hit 80 » Cette manifestation a rassemblé de nombreuses personnes, pleinement satisfaites de pouvoir retrouver la vie artistique.

En plus des contrôles sanitaires, la configuration géographique du Port de plaisance et la plage horaire du spectacle ne permettaient pas de contrôler les entrées au spectacle proposé : il n'y a donc pas eu de vente de billets pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(13 voix POUR)

- **ACTER** la gratuité des participations du public au spectacle du 14 août 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

